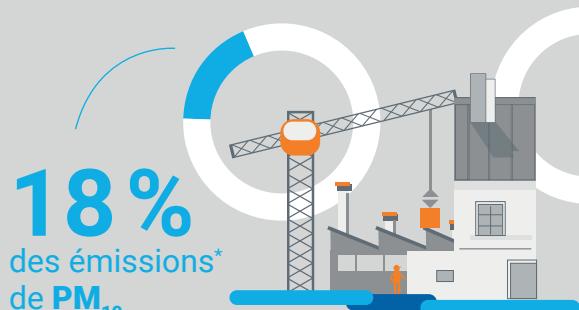


AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR SUR MON TERRITOIRE

FICHE CHANTIERS

POURQUOI AGIR SUR LES CHANTIERS ?

Les chantiers
représentent :



*en 2022 en Île-de-France

12 %
des émissions*
de PM_{2.5}



En Île-de-France, le secteur des chantiers est devenu un des plus émissifs, notamment car les surfaces de chantiers ont augmenté de 31 % entre 2005 et 2022. La mise en place d'actions locales sur les chantiers peut limiter leur impact sur la qualité de l'air.

COMMENT FAIRE ?

- En **LIMITANT** l'exposition des riverains et des ouvriers
- En **ENCOURAGEANT** les bonnes pratiques
- En **INTÉGRANT** les enjeux qualité de l'air dans la gestion des chantiers

LA PLUPART DE CES ACTIONS PERMETTENT AUSSI D'ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ET CONCRÈTEMENT ?

Airparif vous accompagne pour comprendre, sélectionner et suivre les actions adaptées à votre territoire www.airparif.fr/agir-sur-mon-territoire

ENCOURAGER LES BONNES PRATIQUES

Réduire les émissions sur et aux abords des zones de chantiers en privilégiant les entreprises qui :

- Optimisent la gestion de l'énergie consommée par les engins de chantiers
- Utilisent des engins et de poids lourds moins émetteurs
- Limitent l'utilisation des groupes électrogènes
- Favorisent la création de branchements de chantier au réseau électrique sur l'espace public
- Pratiquent le bâchage des bennes de camions et zones de stockage des matériaux et utilisent des goulottes lors des phases de démolition
- Pratiquent l'arrosage des sols et des zones de passage des engins
- Utilisent des aspirateurs et dépoussiéreurs
- Limitent l'utilisation des produits pulvérulents en cas de vent important
- Réduisent l'utilisation des produits solvants

Utiliser des **matériaux recyclés** et pratiquer la **récupération des déchets** de chantiers dans une démarche circulaire

Sensibiliser l'ensemble des acteurs du secteur (entreprises BTP, ouvriers, agents de la collectivité, riverains)

INTÉGRER LES ENJEUX QUALITÉ DE L'AIR DANS LA GESTION DES CHANTIERS

ET POUR VOTRE PCAET ?

Retrouvez ces actions détaillées et l'accompagnement d'Airparif pour les comprendre, les sélectionner et les suivre sur votre territoire : www.airparif.fr/agir-sur-mon-territoire

LIMITER L'EXPOSITION AUX ABORDS DES CHANTIERS

Aménager des voies cyclistes et piétonnes à distance des chantiers et assurer la continuité des transports en commun



Planifier avec les entreprises les phases du chantier les plus émissives sur des périodes à faible affluence



Mettre en place une **communication régulière** avec les riverains sur les chantiers de la collectivité (notamment sur le planning des phases les plus émissives)

Imposer la **limitation des activités de chantier lors des pics de pollutions aux particules**



Disposer d'une charte de bonnes pratiques selon les différentes phases de construction ou de déconstruction



Demander un plan de gestion des impacts sur la qualité de l'air durant le chantier

